

Commission: Droits humains

Question: Lancement d'une campagne onusienne de sensibilisation aux droits des femmes

Auteur: Turquie

Depuis la création de l'État turc en 1923, nous avons été un pays soucieux des droits des femmes, mais aussi un pays avancé vis à vis du respect de ces dernières. En effet, nous sommes l'un des premiers pays en matière de législation à avoir autorisé l'entrée à l'université aux femmes dans les années 1920, nous leur avons accordé le droit de vote dès 1934 ou encore le droit à l'avortement en 1964. De plus depuis une dizaine d'années nous avons su garantir un meilleur accès au marché du travail aux femmes, ce qui a été à la source d'une professionnalisation élargie pour elles.

Pour assurer la continuité de notre projet sur le sujet, nous avons ratifié en 2011 la Convention d'Istanbul, une convention du conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Cette convention a été ratifiée par 28 États et est entrée en vigueur en Turquie en août 2014.

Au niveau européen, la Convention d'Istanbul représente le premier instrument juridiquement contraignant de protection contre toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles, notamment contre la violence domestique. La Convention d'Istanbul contient les obligations des États afin de lutter contre la violence domestique et d'offrir aux victimes une protection adéquate. Elle établit de manière explicite à que la violence domestique doit être comprise comme une violation des droits humains. L'harmonisation à laquelle aspire la Convention contribue à l'amélioration de la collaboration et de la diffusion des concepts et des bonnes pratiques.

De plus, dans notre démarche d'insertion dans l'Union Européenne, nous savons que l'amélioration de l'application des droits humains dans notre pays est primordiale, comme l'a signalé le Président français Emmanuel Macron lors de sa rencontre avec notre président, Recep Tayyip Erdogan.

La Turquie est consciente de la présence d'inégalités hommes/femmes au sein de sa société, et ce dans plusieurs domaines comme l'éducation ou les nombreuses violences domestiques dont les femmes sont victimes. De plus, comme signalé dans le rapport de la présidence, la situation de la femme est également marquée par les discriminations, et ce à l'échelle mondiale. En 2017 dans notre pays, 180 féminicides ont eu lieu, un chiffre en constante augmentation chaque année. De plus, l'année passée, la direction générale de la police a enregistré un incident de violence domestique toutes les 10 minutes.

Notre pays s'engage donc lors de la tenue du NUMAD à participer à la création d'une campagne onusienne, ayant principalement pour but de promouvoir l'égalité des genres et ainsi, à terme, de conduire à une réduction dans la violence de genre, des mariages forcés, de l'exploitation sexuelle, des discriminations dans les cadres éducatifs et professionnels ...

Cependant, en tant que pays ayant une population à majorité musulmane et avec une tradition patriarcale, nous souhaitons établir des bornes à cette campagne, sans quoi elle ne serait pas publiée. En effet, nous voudrions avoir le choix des lieux et espaces où sera communiquée la campagne. Nous voulons également mettre en exergue, un certain nombre de sujets dont nous partageons l'intérêt avec d'autres pays musulmans. C'est notamment le cas des thèmes portant sur la santé, la violence de genres et l'appropriation de l'espace public par les femmes.

La Turquie est donc prête à collaborer et à participer à la réalisation de cette campagne onusienne, en espérant que nos demandes soient prises en compte lors des futures concertations et débats.